

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD99

présenté par

Mme Auconie, M. Guy Bricout et M. Demilly

-----

### ARTICLE 7

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Des représentants des agences de l'eau. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'intégrer au sein du comité d'action territoriale de l'agence des représentants des agences de l'eau.